

MEDECINE DU TRAVAIL / TEST DROGUES

Par Eptix Postée le 20/10/2024 14:10

Bonjour à tous Je sors actuellement d'une longue période d'addiction au cannabis (8 ans de consommation environ avec une conso d'environ 1 à 3 joints le soir après le travail) Cela fait 20 jours que j'ai arrêté cannabis et tabac et je me sens vraiment beaucoup mieux depuis et mes envies de conso ont complètement disparu ! Cependant j'ai repris un emploi en tant que chauffeur et il y'a quelques mois , impliquant une visite médicale obligatoire Une prise de sang (incluant la recherche de drogues) m'a été prescrite mais je ne l'ai pas encore faite car je sais que le THC est long à sortir du système sanguin et des urines , malheureusement j'ai reçu un courrier de la médecine du travail me demandant de faire cette prise de sang au plus vite , et si je ne le fais pas je m'expose à un risque d'être à nouveau convoqué pour une visite . Je me sens complètement bloqué car je veux absolument garder mon travail dans lequel je me sens vraiment bien , et je ne sais pas quoi faire . Prendre le risque de faire cette prise de sang alors qu'il y'a de grandes chances que le THC revienne positif , et bien entendu risque de me rendre inapte à mon poste ? Continuer d'attendre au risque d'être convoqué à nouveau ? J'ai pensé à prendre un rdv de mon propre chef pour parler de ma situation au médecin du travail , je suis même prêt à être suivi régulièrement pour prouver que je suis sorti de mon addiction mais j'ai peur qu'en révélant cette ancienne addiction le médecin me déclare directement inapte au poste ... Quelqu'un peut-il m'éclairer afin de sortir de cette angoisse constante qui me suit depuis que j'ai reçu ce fameux courrier? Merci d'avance pour vos éventuels conseils !

Mise en ligne le 21/10/2024

Bonjour,

La positivité du THC dans le sang peut s'étendre jusqu'à plus d'un mois après la dernière consommation chez un consommateur régulier.

Au niveau urinaire la période peut s'étendre en moyenne de 30 à 70 jours.

Nous vous joignons notre tableau de durée de positivité moyenne des principales drogues en bas de réponse.

Il vous est peut-être possible de vous tourner par vous-même vers un laboratoire qui propose les dépistages sanguin et urinaire afin de vous rassurer avant de faire le dépistage de la visite médicale professionnelle.

En fonction du résultat vous pourrez aviser.

Bien cordialement.

En savoir plus :

- Dossier dépistage : tableau des durées de positivité